Régie de l'assurance maladie Québec

Infolettre RAMQ

28 juin 2021
099

> Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique

Modification apportée au Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 9)

Le 16 juin 2021, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a adopté une nouvelle liste d'aides à la locomotion et leur prix.

Cette modification sera en vigueur le **1er septembre 2021**.

Le fichier des biens et services est disponible à la section *Établissements de réadaptation en déficience physique*.

Le Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés est disponible sous *Publications légales* de la section *À propos de la RAMQ* de notre site.